



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DOME

**Direction départementale
des territoires du Puy-de-
Dôme**

**Syndicat d'Assainissement du pays d'Issoire et sa
région
7 ter boulevard André Malraux
63504 ISSOIRE**

**Service eau,
environnement, forêt**

Dossier suivi par :
Damien MEYRONNEINC

Mèl : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Tél. : +33 4 73 42 16 88

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement :
création d'un bassin- stockage-restitution sur la commune d' ORBEIL
Courrier de notification de décision

Réf. :63-2020-00007

Clermont-Ferrand, le 05 Mai 2020

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 13 Janvier 2020, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
la création d'un bassin- stockage-restitution sur la commune d' ORBEIL

dossier enregistré sous le numéro : **63-2020-00007**.

J'ai l'honneur de vous informer que **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Vous veillerez à respecter les engagements pris dans votre dossier et les arrêtés de prescriptions joints.

Le service police de l'eau devra être averti 15 jours avant le début des travaux, en utilisant la fiche jointe.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

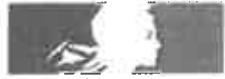
À ce titre, la canalisation de déversement aboutissant dans la rivière Allier, il faut déposer un dossier d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial. M Le Pogam (04.73.42.14.29) se tient à votre disposition pour les renseignements techniques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La cheffe du service eau, environnement, forêt

Caroline MAUDUIT

PJ : arrêté(s) de prescriptions générales
avis de début de travaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU PUY DE DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Service Eau, Environnement et Forêt
Bureau Police de l'Eau
Site de Marmilhat - B.P. 43 - 63370 LEMPDES
mel : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

AVIS DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX EN MILIEU AQUATIQUE OU HUMIDE
suite à une décision d'acceptation

**Le présent imprimé doit être envoyé OBLIGATOIREMENT dûment renseigné
à chacun des services suivants**

15 jours avant le démarrage des travaux :

- OFB (Office Français de la Biodiversité) - A l'attention du chef de la brigade départementale
04.73.14.52.61 (fax) ou sd63@ofb.gouv.fr (mail)
- Service chargé de la Police de l'eau : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr.(mail) ou par courrier

Référence du dossier : 63-2020-00007

Pétitionnaire : Syndicat d'Assainissement du pays d'Issoire et sa région

Objet des travaux : création d'un bassin- stockage-restitution sur la commune d' ORBEIL

Date de la décision préfectorale :

- Courrier de validation de la non soumission à la procédure
- Courrier d'accord sur dossier de déclaration
- RD – complet régulier
- Arrêté de prescriptions spécifiques

Date de début de travaux

*Indiquer **IMPERATIVEMENT** le jour réel de début
du chantier*

***IMPORTANT :** si le chantier est reporté un nouvel
avis devra être envoyé*

Date de fin de travaux

**Nom de l'entreprise devant réaliser les
travaux**

Nom et qualité du signataire :

Date :

Signature